

Ville préparant, pour la prochaine séance du Conseil, un rapport détaillé indiquant la manière dont a été dépensé le crédit de \$91,000 voté en mai dernier, avec mention (1) des quartiers où des travaux permanents ont été faits, (2) des noms et de la longueur des rues, (3) de la nature des travaux exécutés, (4) du montant dépensé dans chaque cas et (5) de l'autorité en vertu de laquelle chaque ouvrage a été fait.

AVIS DE MOTION.

10.—De M. l'échevin DeSerres, pour révoquer la résolution adoptée au sujet de la dénomination de la rue Craig.

RAPPORTS

11.—De la Commission des Finances à l'effet de régler certaines réclamations s'élevant à \$835.20.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin EKERS, il est

Résolu : Que ledit rapport soit reçu et adopté.

12.—De la Commission des Finances, à l'effet de vendre les résidus de terrains re expropriation de la rue St-Laurent.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu : Que ledit rapport soit reçu et adopté.

13.—De la Commission des Finances, à l'effet de soumettre le rapport des commissaires re Expropriation de la rue Amherst et demandant l'autorisation de vendre, à l'encan, les matériaux de construction.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu : Que ledit rapport soit reçu et adopté. (MM. les échevins Clearihue, Bumbray, Saint-Denis et N. Lapointe dissidents).

14.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement de \$2,500, et d'appliquer ce montant aux travaux permanents.

15.—De la Commission des Finances, à l'effet d'employer du mastic d'asphalte au lieu de dalles de pierre dans la construction des trottoirs sur l'avenue Mont-Royal.

16.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à la Compagnie du Grand Tronc de poser une voie d'évitement rue des Communes, à certaines conditions.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu : Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

17.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter la rue Fabre des Frères de l'Instruction Chrétienne.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin TURNER, il est

Résolu : Que ledit rapport soit reçu et adopté, à condition, cependant, que l'acte de cession soit soumis au Conseil pour ratification, avant d'être signé par Son Honneur le Maire et par le Greffier de la Ville.

18.—De la Commission de la Voirie demandant un crédit de \$10,000 pour terminer l'égout de la Rivière des Prairies, (2) suggérant un arrangement avec la "Sicily Asphalt Paving Co."

Renvoyé à la Commission des Finances.

ORDRE DU JOUR

19.—Etant lu l'ordre du jour au sujet de la nomination d'un ou de plusieurs experts re gaz.

M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE propose :

Propose : Que le Conseil nomme ledit expert.

M. l'échevin EKERS, appuyé par M. l'échevin PAYETTE propose en

Amendement : Que la nomination d'un expert soit différée pour deux semaines et que, dans l'intervalle, le Conseil offre à la Cie "M. L. H. and P." un contrat pour l'éclairage au gaz et à l'électricité, aux conditions suivantes :

- A.—Pour le gaz.
- 1.—Les lampes des rues à \$17 par année.
- 2.—Le prix du gaz pour toutes fins quelconques sera fixé à 85 cents par 1,000 pieds cubes, à compter du 1er mai 1910.
- 3.—A partir du 1er mai 1906 jusqu'au 1er mai 1910 la compagnie réduira ses prix comme suit : \$1.10 pour l'éclairage, 95 cents pour la cuisine et le chauffage et \$1.00 pour les compteurs automatiques.
- 4.—La compagnie payera à la Ville 3 p. c. sur ses recettes brutes de l'approvisionnement du gaz dans les limites de la Cité, à commencer au 1er mai 1910.

prepare, for the next meeting of Council, an itemized report, showing the expenditure of the appropriation of \$91,000, voted in May last, mentioning (1) the wards in which permanent works have been done, (2) the name and the length of streets, (3) the nature of the works executed, (4) the amount expended in each case, (5) the authority for each work.

MOTION.

10.—By Ald. DeSerres to repeat resolution re naming of Craig st.

REPORTS

11.—From Finance Committee to settle claims amounting to \$835.20.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. EKERS, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

12.—From Finance Committee to sell residues of St. Lawrence st. expropriation.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved : That said report be received and adopted.

13.—From Finance Committee, submitting report of commissioners re Amherst st. Expropriation and for authority to sell building material by auction.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. PAYETTE it was

Resolved : That said report be received and adopted, (Ald. Clearihue, Bumbray, St Denis and N. Lapointe dissenting.)

14.—From Road Committee to vary \$2,500 and apply same to permanent works.

15.—From Road Committee to substitute mastic asphalt for flagstone for sidewalks on Mount Royal Ave.

16.—From Road Committee to allow G. T. Ry Co., to lay a siding on Common street on certain conditions.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved : That said reports be received and adopted.

17.—From Road Committee to accept Fabre street from "Les Frères de l'Instruction Chrétienne."

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. TURNER, it was

Resolved : That said report be received and adopted, conditionally however that the deed therein mentioned shall be submitted to Council for ratification before being signed by His Worship the Mayor and the City Clerk.

18.—From Road Committee for (1) an appropriation of \$10,000 to complete sewer at Rivière des Prairies ; (2) an arrangement with Sicily Asphalt Paving Co.

Referred to the Finance Committee.

ORDER OF THE DAY

19.—The order of the day being read for the appointment of one or more experts re gas,

Ald. PROULX moved, seconded by Ald. DUQUETTE,

"That the Council do now proceed to appoint said expert."

Moved in amendment by Ald. EKERS, seconded by Ald. PAYETTE, "That the appointment of an expert be deferred for a fortnight, and that, in the meantime, the Council offer to the M. L. H. & P. Co., a contract for gas and electric lighting upon the following conditions :—

- A.—For gas lighting.
- 1.—Street lamps at \$17.00 per annum.
- 2.—The price of gas for any purposes whatsoever to be fixed at 85 cts. per 1,000 cubic feet, from 1st May, 1910
- 3.—From the 1st May 1906 to the 1st May 1910, the Company shall reduce its rates as follows : \$1.10 for lighting purposes, 95 cts. for cooking and heating purposes and \$1.00 for automatic meters.
- 4.—The Company to pay to the City 3% on its gross earnings from supply of gas within the limits of the City, commencing on the 1st May, 1910.